

Projet INR « Conflits et Paix en Afrique »

Règlement du concours d'écriture Alafia

Article 0 : Définition des termes

Est appelée « discipline » : nouvelle et poésie, soit 2 disciplines ouvertes au concours.

Est appelée « phase » : les niveaux d'organisation du concours. Il est prévu 2 phases : nationale et régionale.

Article 1 : Associations organisatrices

Le concours d'écriture Alafia est conjointement organisé par l'APFB et les associations partenaires : ...C'est un concours d'envergure régionale destiné aux professeurs de français, membres des associations organisatrices. La coordination est assurée par la FIPF, l'APFB et les associations impliquées.

Article 2 : Thème et Objectifs du concours

Ce concours, organisé dans le cadre du projet Conflits et paix en Afrique, a pour thème : **La promotion de la paix en Afrique**. Il vise à :

- Eclorre le génie créateur des professeurs de français en les amenant à produire des textes (nouvelles et poèmes) sur le thème retenu ;
- Renforcer leurs capacités dans l'enseignement de la littérature écrite précisément dans les disciplines du concours ;
- Enrichir la littérature africaine de nouvelles œuvres grâce à l'édition des meilleures œuvres ;
- Engager les lauréats qui seront investis ambassadeurs dans la promotion de la paix dans l'espace CEDEAO.

Article 3 : Critères de recevabilité des productions

Les productions doivent respecter les critères ci-après pour être présélectionnées par le jury :

Pour la nouvelle

- La prise en compte du thème du concours,
- Le respect des caractéristiques du genre nouvelle,
- La correction orthographique et syntaxique,

- Le respect des critères de mise en page (4 pages maximum, et 1 minimum, Police Times New Roman, Taille 13, interligne simple).

Pour la poésie

- La prise en compte du thème du concours,
- Le respect des caractéristiques du genre poésie (formes fixes, vers libres, etc.)
- La correction orthographique et syntaxique,
- Le respect des critères de mise en page (2 pages maximum, et 1 minimum, Police Times New Roman, Taille 13, interligne simple).

Article 4 : Critères de participation

Peuvent prendre part à ce concours, seuls les professeurs de français membres des associations organisatrices.

Les enseignants non membres sont invités à remplir les formalités d'adhésion. Un même candidat ne peut participer aux deux disciplines à la fois.

Les productions des candidats ne doivent avoir été éditées à ce jour ni dans un autre concours.

Les membres du jury, des bureaux nationaux, régionaux etc. sont exclus de ce concours.

Tout constat de fraude avérée ou supposée entraînera l'exclusion du candidat. Exemple de fraude : copier une production de l'internet ou d'un livre.

Le critère relatif à l'adhésion peut être assoupli en fonction des réalités spécifiques de chaque association.

Article 5 : Phases et délais

Le concours se déroulera en 2 phases : phase nationale et phase régionale.

La phase nationale est organisée par chaque association sur toute l'étendue du territoire national. Elle se déroulera du 26 juillet au 27 août 2018 au plus tard.

Date limite de dépôt des œuvres auprès des bureaux régionaux et départementaux : lundi 27 août 2018 au plus tard.

Sur la page de garde de la production, devra être mentionné impérativement le nom, le prénom, l'âge, l'établissement, le département, le pays, la discipline.

Les œuvres sont convoyées aux bureaux nationaux une semaine au plus tard à compter de la date limite de dépôt.

La phase régionale se déroule du 5 au 12 septembre 2018. Les premières œuvres primées par discipline à la phase nationale sont soumises à l'examen d'un jury international.

Article 6 : Les prix par phase

Phase nationale : le jury prime les 3 meilleures productions dans chaque discipline, soit 6 primés pour les 2 disciplines.

Phase régionale : tous les lauréats de la phase nationale (place 1 à 3 de chaque discipline) concourent à nouveau pour la phase régionale. Le jury prime le premier de chaque discipline.

Article 7 : Jury

Phase nationale : le jury est composé d'écrivains, d'éditeurs et des membres du bureau national.

Phase régionale : un jury international de 5 membres appréciera les productions retenues. La correction se fera en ligne dans un groupe google. Elle peut être présente si les moyens le permettent. Une grille d'évaluation sera élaborée et validée par les associations participantes.

Les décisions du jury sont sans appel. Les procès-verbaux entérinent les décisions.

Article 8 : Gratuité du concours

Ce concours est gratuit : aucun frais ne peut être demandé aux candidats. Les frais d'adhésion ne doivent pas être pris comme frais de participation.

Article 9 : Remise de prix aux lauréats

Pour la phase nationale, chaque association organise la cérémonie de remise de prix et d'investiture des ambassadeurs nationaux.

Pour la phase régionale, toutes les associations contribuent matériellement et financièrement à l'organisation de la cérémonie. Elle a lieu dans le pays de l'un des lauréats.

Article 10 : Edition des œuvres

Les œuvres primées seront éditées par la FIPF. Elles seront également publiées sur le site de chaque association et de la FIPF ainsi que sur les réseaux sociaux.

Article 11 : Engagement

Les lauréats investis ambassadeurs s'engagent à œuvrer pour la paix conformément à leur cahier de charge.

Par leur participation à ce concours, les concurrents acceptent le règlement.

FIPF-APFB-Associations partenaires